

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 56-2018

Nombre de Conseillers :

Séance du 13 NOVEMBRE 2018

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille dix-huit le mardi 13 novembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard.

**Absents excusés :** Pierre POUILLARD

**Absent non excusé :** M. FAURE Jean Claude

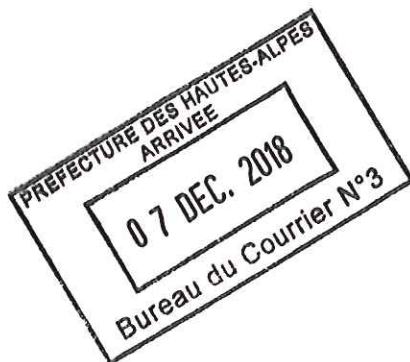
**Objet : Transfert compétence assainissement à la communauté d'agglomération**

La communauté d'Agglomération GAP Tallard Durance exerce la compétence assainissement par arrêté préfectoral 05-2016-013. Afin de transférer les éléments financiers en rapport avec cette compétence, le Maire demande aux membres présents de bien vouloir lui accorder une délégation pour mener à bien ce transfert et de signer tout document relatif à celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de compétence.

Fait et délibéré, le 13 novembre 2018



Le Maire,

Rémi COSTORIER

